



Procès-verbal de la **séance ordinaire** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **05 Novembre 2019** sous la présidence de M. le Maire, Jocelyn Boucher, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Germain Lévesque	siège no 1
Mme Carmen Sabourin	siège no 2
M. Félix Labrecque	siège no 3
Mme Amélie Lefebvre	siège no 4
M. Patrick Larochelle	siège no 5
Mme Josée Laverdière	siège no 6

Est également présente, Mme Katy Fortier, Directrice générale & Secrétaire-trésorière.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 10/12
4. CORRESPONDANCE
- 4.1 *CSH : DEMANDE D'APPUI À LA GOUVERNANCE SCOLAIRE*
5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
6. URBANISME
7. COMMISSION DES LOISIRS
8. TECQ - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉVISÉS POUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018
9. ENTENTE INTERMUNICIPALE COLLECTES ET TRANSPORT MATIÈRES RÉSIDUELLES LA CORNE
10. FORMATION TRAPPAGE INSPECTEUR ET INSPECTEUR-ADJOINT
11. DÉPART À LA RETRAITE DU CHAUFFEUR DE CAMION À ORDURES
12. TARIFICATION POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL ET ESTIVAL 2020
13. FORMATION ESPACE CLOS
14. FORMATION SIMDUT
15. NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES
16. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE
17. DEMANDE D'ANNULATION D'INTÉRÊTS
18. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2019
19. FORMATION : ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES EN CONTEXTE MUNICIPAL
20. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS
21. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL
22. VARIA
23. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
24. LEVÉE DE LA SÉANCE

## **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **159-11-19 Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Carmen Sabourin  
**APPUYÉ PAR** Mme la conseillère Amélie Lefebvre  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

## **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **160-11-19 Adoption du procès-verbal**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Germain Lévesque  
**APPUYÉ PAR** M. le conseiller Félix Labrecque  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 08 octobre tel que rédigé.

## **3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 10/12**

### **161-11-19 Approbation des comptes à payer**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Josée Laverdière  
**APPUYÉ PAR** M. le conseiller Patrick Larochelle  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** les comptes à payer soient payés et acceptés tels que décrits ci-dessous. La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

<b><u>No</u></b>	<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Description</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
381	Hydro-Québec	Éclairage public, lagunes	701,96 \$
382	Soc. Canad. des postes	Fourniture	310,43 \$
383	Méga Centre Kubota	Réparation toiture dôme	546,87 \$
384	Xérox	Copieur	132,37 \$
385	Hydro-Québec	Salles, garage	944,54 \$
386	Ville d'Amos	Let, écocentre septembre	5 541,82 \$
387	Radio Boréale	Inscription 2019-20	25,00 \$
388	Bell Mobilité	Cellulaires	73,49 \$
389	Petite Caisse	Juin-Octobre frais poste et autres	43,65 \$
390	MRC d'Abitibi	Rapport extraction BNE	52,25 \$
391	Revenu Québec	DAS octobre 2019	7 505,85 \$
392	ADRC	DAS octobre 2019	3 253,12 \$
393	Ville d'Amos	Let, écocentre octobre	6 773,83 \$
394	Sonospec	Réinstallation système complexe 2018	873,88 \$
395	Telus	Cellulaires	74,73 \$
396	Société canad. des postes	Frais de postes	59,69 \$
397	Formules d'affaires CCL	Fourniture de bureau	497,04 \$
398	Dicom	Messageries	55,91 \$
399	Énergie Sonic	Diesel, mazout	1 823,09 \$
400	Transport GDA	Rue Brillant	776,08 \$
401	Usinage Serge Roy	Projet compost	18 619,43 \$
402	Zip Lignes	Fourniture	45,98 \$
403	Vitrerie commerciale D.B	Garage	331,13 \$
404	TEM entrepreneur général	7e et 8e rang Ouest	9 895,56 \$
405	Soc. Ent. Padjula	7e et 8e rang Ouest	261,80 \$
406	M & M Nord-Ouest	007-09, camionnette	178,16 \$

407	Équipement Amos	09-08, 10-07	103,62 \$
408	PG Bilodeau	09-08	65,48 \$
409	Mun. Landrienne	Projet compost, déplacement formation	1 706,37 \$
410	Excavation G. Gravel	Égout	287,44 \$
411	Télédistribution	Téléphonie	235,70 \$
412	Béton Fortin	7e t 8e rang Ouest	1 397,01 \$
413	Plomberie G. Roy	Garage, complexe	727,68 \$
414	Messer Canada	Garage	55,47 \$
415	Matériaux 3 +2 Ltée	Ent chemin, égout	370,77 \$
416	Traction Amos	10-07, zamboni	117,81 \$
417	Location Amos	Égout	410,67 \$
418	Legault Métal	7e et 8e rang Ouest	6 896,20 \$
419	Sanimos	Récupération	958,75 \$
420	Danny Lamoureux, électricien	Ent. Luminaires	168,78 \$
421	H2Lab	Analyses	469,86 \$
422	Amos Toyota	Camionnette	86,52 \$
423	Solution Créakom	Formation réseaux sociaux	43,12 \$
	<b>Rémunération</b>		
	Employés		19 378,10 \$
	Conseil municipal		1 375,16 \$
<b>Total</b>			<b>94 252,17 \$</b>
<i>Légende : 09-08: Freightliner</i>		<i>10-07: Inter</i>	<i>07-09: Niveleuse</i>

#### **4. CORRESPONDANCE**

##### **4.1 CSH : DEMANDE D'APPUI À LA GOUVERNANCE SCOLAIRE**

En suivi au dépôt de Projet de loi 40, la Commission scolaire Harricana sollicite l'appui de la municipalité dans le maintien de la démocratie scolaire ainsi que d'une gouvernance de proximité, représentative et imputable.

Après discussion les membres du conseil ont décidé de ne pas appuyer cette demande de sollicitations.

#### **5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**

#### **6. URBANISME**

#### **7. COMMISSION DES LOISIRS**

#### **8. TECQ - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉVISÉS POUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018**

[162-11-19](#)

#### **[TECQ – Approbation de la programmation des travaux révisés pour la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec \(TECQ\) 2014-2018](#)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Félix Labrecque**  
**APPUYÉ PAR M. le conseiller Germain Lévesque**  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigence, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2014 – 2018;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixés à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

#### **9. ENTENTE INTERMUNICIPALE COLLECTES ET TRANSPORT MATIÈRES RÉSIDUELLES LA CORNE**

---

[163-11-19](#)

#### [Entente intermunicipale collectes et transport matières résiduelles La Corne](#)

**ATTENDU QUE** la Municipalité de La Corne doit effectuer la collecte des matières résiduelles sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de La Corne a besoin d'un fournisseur de service pour ses matières résiduelles à compter du 4 novembre 2019 jusqu'en mars 2020;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier possède les équipements pour faire la cueillette et le transport des matières résiduelles;

**ATTENDU QU'**une entente intermunicipale a été rédigée;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont reçu copie de ladite entente.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Amélie Lefebvre

**APPUYÉ PAR** Mme la conseillère Josée Laverdière

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** le maire, M. Jocelyn Boucher, et la directrice générale, Mme Katy Fortier, à signer ladite entente.

## **10. FORMATION TRAPPAGE INSPECTEUR ET INSPECTEUR-ADJOINT**

---

[164-11-19](#)

### **Formation trappage**

**ATTENDU QUE** pour maintenir ses infrastructures dans un bon état la municipalité doit régulièrement trapper des castors et démanteler leur barrage;

**ATTENDU QU'**il y a de moins en moins de trappeurs.

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Félix Labrecque

**APPUYÉ PAR** M. le conseiller Patrick Laroche

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'INSCRIRE** l'inspecteur et l'inspecteur adjoint à une formation de trappage;

**ÉTANT ENTENDU QUE** les frais de formation de 196\$ par participant seront assumés par la municipalité.

## **11. DÉPART À LA RETRAITE DU CHAUFFEUR DE CAMION À ORDURES**

---

[165-11-19](#)

### **Départ à la retraite du chauffeur de camion à ordures**

**ATTENDU QUE** le chauffeur du camion à ordures a mentionné son intention de prendre sa retraite au 31 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** la cueillette des matières résiduelles doit être effectuée chaque semaine sur le territoire de la municipalité ainsi que dans les municipalités qu'elle dessert;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Josée Laverdière

**APPUYÉ PAR** Mme la conseillère Carmen Sabourin

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AFFICHER** le poste de chauffeur de camion à ordures sur les plateformes de recherches d'emploi.

## **12. TARIFICATION POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL ET ESTIVAL 2020**

---

[166-11-19](#)

### **Tarification pour l'entretien hivernal et estival 2020**

**ATTENDU QUE** la municipalité effectue le déneigement et le nivelage de certains chemins n'appartenant pas à notre municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire ratifier des ententes intermunicipales profitables pour les municipalités impliquées;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Félix Labrecque

**APPUYÉ PAR** M. le conseiller Patrick Laroche

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'établir** les taux suivants pour l'année 2020;

Utilisation de la niveleuse (\$/hre)	109,15 \$
Camion avec épandeur (\$/hre)	137,55 \$
Entretien hivernal (\$/km)	1 577,00 \$

Que les abrasifs et abat poussière seront facturés au coût net majoré de 10 %.

### **13. FORMATION ESPACE CLOS**

---

[167-11-19](#)

#### **[Formation espace clos](#)**

ATTENDU QUE les employés doivent travailler régulièrement en espace clos;

ATTENDU QUE lorsqu'il y a des travaux en espace clos il est obligatoire d'être deux;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Germain Lévesque  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Félix Labrecque  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'INSCRIRE l'inspecteur adjoint à la formation en espace clos;

ÉTANT ENTENDU QUE les frais d'inscription de 70\$ seront assumés par la municipalité.

### **14. FORMATION SIMDUT**

---

[168-11-19](#)

#### **[Formation SIMDUT](#)**

ATTENDU QUE le SIMDUT est régi par des lois;

ATTENDU QUE l'employeur a l'obligation d'assurer la formation et l'information des travailleurs exposés ou susceptibles d'être exposés à des produits dangereux;

ATTENDU QUE l'employeur a aussi l'obligation de s'assurer que la formation et l'information reçues par un travailleur procurent à celui-ci les compétences requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui les confié.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Amélie Lefebvre  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'INSCRIRE l'inspecteur adjoint et la directrice générale à la formation SIMDUT;

ÉTANT ENTENDU QUE les frais d'inscription de 30\$ par participant seront assumés par la municipalité.

### **15. NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES**

---

[169-11-19](#)

#### **[Nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres](#)**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

**ATTENDU QUE** les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

**ATTENDU QUE** la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux des travaux publics et de l'administration;

**ATTENDU QUE** cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Carmen Sabourin

**APPUYÉ PAR** Mme la conseillère Josée Laverdière

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la directrice générale & secrétaire-trésorière, Mme Katy Fortier, soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité;

**QUE** ce responsable soit mandaté afin :

- D'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- D'élaborer en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- D'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- De proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- D'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- D'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- De préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

## **16. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

---

[170-11-19](#)

### [Adoption du plan de sécurité civile](#)

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

**ATTENDU QUE** cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux* pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Amélie Lefebvre

**APPUYÉ PAR** Mme la conseillère Josée Laverdière

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le plan de sécurité civile de la Municipalité préparé par la coordonnatrice municipale de la sécurité civile, Mme Katy Fortier, soit adopté;

**QUE** la directrice générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

**QUE** cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

#### **17. DEMANDE D'ANNULATION D'INTÉRÊTS**

---

[171-11-19](#)

#### **Demande d'annulation d'intérêts**

**ATTENDU QU'**Agroforesterie le Grand duc inc. a acquis les lots 3 614 852, 3 614 141, 3 710 701 et 3 710 702 en cours d'année;

**ATTENDU QU'**Agroforesterie le Grand Duc Inc. mentionne qu'il n'a jamais reçu le compte de taxes;

**ATTENDU QUE** la municipalité ne fait jamais parvenir de compte de taxes en dehors de la période de taxation, et ce même lorsqu'il y a une vente, à moins d'une demande du nouvel acheteur;

**ATTENDU QU'**Agroforesterie le Grand Duc Inc. demande à ce que lui soit créditer les intérêts cumulés de 41,59\$.

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Félix Labrecque

**APPUYÉ PAR** M. le conseiller Germain Lévesque

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE NE PAS** annuler les intérêts sur le compte de taxes d'Agroforesterie le Grand Duc Inc. portant le matricule 0589 68 1872.

#### **18. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2019**

---

[172-11-19](#)

#### **Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes 2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Patrick Laroche

**APPUYÉ PAR** Mme la conseillère Josée Laverdière

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE** fermer le bureau municipal pour la période des fêtes, soit du 23 décembre 2019 au 2 janvier 2020.

**19. FORMATION : ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES EN CONTEXTE MUNICIPAL**

---

173-11-19

**Formation : Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal**

**ATTENDU QUE** l'accès à l'information et la protection des données personnelles sont souvent source de questionnements dans le monde municipal;

**ATTENDU QUE** les municipalités en tant qu'organismes publics sont assujetties à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

**ATTENDU QUE** l'ADMQ offrira une formation sur le sujet à Rouyn-Noranda au mois de mars 2020;

**ATTENDU QUE** la Municipalité peut bénéficier d'un rabais de 15% avec une inscription hâtive.

**IL EST PROPOSÉ PAR M.** le conseiller Félix Labrecque

**APPUYÉ PAR** Mme la conseillère Amélie Lefebvre

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** la directrice générale à s'inscrire à la formation : Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal.

**ÉTANT ENTENDU QUE** les frais d'inscription et de déplacement seront assumés par la municipalité.

**20. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

---

La directrice générale fait le dépôt des états comparatifs pour les mois de janvier à octobre 2019 conformément aux dispositions de l'article 176.4, du Code municipal. Chaque membre du conseil ayant reçu une copie.

**21. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

**22. VARIA**

---

**23. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**

---

**24. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

La séance est levée, il est 20h27.

*Jocelyn Boucher*  
Maire

*Katy Fortier*  
Directrice générale & Sec. Très.